



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/50
25 janvier 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 24 JANVIER 2000, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité en date du 10 juin 1999, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période allant du 24 novembre au 14 décembre 1999 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre et de son annexe.

(Signé) Kofi A. ANNAN

Annexe

RAPPORT MENSUEL SUR LES OPÉRATIONS DE LA FORCE DE PAIX
AU KOSOVO (KFOR), ADRESSÉ À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. Au cours de la période considérée (24 novembre-14 décembre 1999), on a compté environ 44 000 soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployés sur le théâtre d'opérations. Aucun changement n'a été signalé depuis le rapport précédent en ce qui concerne le déploiement des contingents nationaux.

2. Le déploiement des soldats russes autour d'Orahovac, dans le secteur de la Brigade multinationale sud, continue de se heurter à des obstacles, malgré l'élimination du dernier barrage routier autour de la ville le 24 novembre. On continue de rechercher une solution à ce problème.

Sécurité

3. Le niveau général de violence est resté faible au cours de la période considérée, mais il y a eu une recrudescence au cours de la dernière semaine de novembre, en particulier en ce qui concerne le nombre d'assassinats qui ont été commis. Dans leur majorité, ces assassinats semblent avoir eu une motivation ethnique; tel est le cas de l'assassinat d'un professeur serbe à Pristina lors des célébrations organisées le 29 novembre au Kosovo à l'occasion de la Journée du drapeau. On a signalé de nouveaux actes de harcèlement et d'intimidation, dont des violences à motivation ethnique qui ont révélé un degré élevé de spécialisation et de préparation, comme cela a été le cas des attaques au mortier lancées contre des villages serbes kosovars près de Gnjilane dans le secteur de la Brigade multinationale est en novembre. Les incendies volontaires visant des biens matériels n'ont pas cessé non plus pendant toute la période considérée; ils visaient plus particulièrement des maisons appartenant aux Serbes. La sécurité des diverses minorités ethniques au Kosovo reste précaire.

4. La protection des minorités ethniques demeure donc l'une des grandes priorités de la KFOR, qui en a chargé environ 50 % de son personnel. Les soldats continuent d'assurer une présence permanente dans les villes, villages, et quartiers serbes, voire dans certaines maisons privées, et organisent des patrouilles et des postes de contrôle dans les secteurs clefs afin d'y assurer la sécurité et de redonner confiance aux communautés concernées. En même temps, la KFOR applique une stratégie globale visant à réduire le nombre des violences à motivation ethnique au Kosovo. Il s'agit notamment de créer des groupes de travail conjoints sur la sécurité, de fournir des escortes à certaines personnes et à certains groupes en cas de besoin, d'escorter les convois d'aide humanitaire, d'effectuer des patrouilles très remarquées et d'assurer une présence dans des postes de contrôle fixes dans les poches où vivent des minorités ethniques et aux alentours, comme on l'a vu plus haut, et de mener des opérations destinées à découvrir et confisquer des armes et munitions illégales ou non autorisées dans toute la province. Les troupes de la KFOR s'y emploient également à lutter contre le crime organisé.

5. Depuis juin 1999, le nombre d'assassinats et d'autres actes de violence a progressivement et sensiblement diminué dans la province, en dépit de difficultés occasionnelles. La présence de la KFOR a fait baisser le nombre des

infractions graves signalées, qui a été ramené de plus de 300 au cours de la dernière semaine de juin à moins de 50 lors de la dernière semaine de novembre.

6. Le 24 novembre, des tireurs embusqués ont tiré sur des soldats de la KFOR qui gardaient l'église orthodoxe de Zvecan dans le secteur de la Brigade multinationale ouest. Des patouilles ont été envoyées pour renforcer les soldats de faction à l'église, et elles ont essayé de retrouver les tireurs embusqués, qui ont malheureusement réussi à prendre la fuite. Il n'y a pas eu de blessés. De même, le 26 novembre, des coups de feu ont été tirés contre des soldats de la KFOR dans le secteur de la Brigade multinationale nord et celui de la Brigade multinationale est. Là encore, les soldats ont effectué des patrouilles pour localiser les tireurs embusqués, qui ont réussi à s'échapper. Il n'y a pas eu de blessés.

7. La KFOR continue de travailler en étroite collaboration avec le Centre de coordination de l'action antimines de l'ONU et avec d'autres organismes spécialisés dans le déminage afin de renforcer la sensibilisation au problème des mines et faire comprendre tant aux soldats qu'aux civils le danger que représentent les mines et les munitions non explosées. Les efforts accrus réalisés dans ce domaine se sont traduits par la diminution du nombre d'accidents. La KFOR continue de s'attacher à éliminer la menace des bombes-grappes, à déminer les points de franchissement des frontières et à déminer rapidement les secteurs qui affectent le déroulement des opérations immédiates ou la liberté de circulation. L'armée serbe a fourni 607 plans de repérage de champs de mines à la KFOR. À ce jour, celle-ci a déminé 590 écoles au Kosovo. Au 18 novembre 1999, elle avait enlevé 6 130 mines antipersonnel, 3 481 mines antichar et 7 408 sous-munitions.

8. La KFOR continue de découvrir des caches d'armes qui subsistent encore dans le théâtre d'opérations et d'en confisquer le contenu. Au début décembre, les soldats de la KFOR ont découvert des armes et des quantités importantes d'explosifs, de mines et de munitions en fouillant les anciennes zones de regroupement de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) qu'utilise le Corps provisoire de protection du Kosovo. La politique de destruction d'armes que la KFOR a instituée le 15 octobre a permis à ce jour de détruire 2 053 armes, 57 mines et engins explosifs et 836 munitions.

Coopération et respect des accords par les parties

9. Le Corps provisoire de protection du Kosovo n'est toujours pas organisé, mais le processus de sélection devrait s'achever à la fin de janvier. En décembre, 42 candidatures ont été reçues pour les 44 postes d'encadrement; sur ces 42 candidats, quatre ont été disqualifiés et neuf sélectionnés à titre probatoire. À ce jour, pour l'ensemble du Corps, on n'enregistre que 95 candidatures émanant de membres des groupes ethniques minoritaires. Sur la période considérée, le Corps provisoire de protection du Kosovo, dans son ensemble, respecte les instructions données par le commandement de la KFOR le 12 novembre, en dépit du fait que quelques individus ne respectent pas l'esprit de ces instructions et de quelques exemples de participation à des actes d'intimidation contre des minorités ethniques ou à des activités de contrebande et de criminalité organisée. Le commandant provisoire, M. Ceku, a, à plusieurs

reprises, donné son assurance au commandement de la KFOR que le Corps se conformerait aux instructions données.

10. Les forces armées yougoslaves et les forces de sécurité serbes continuent à respecter les dispositions de l'Accord militaire technique et de façon générale se montrent coopératives dans leurs relations avec la KFOR.

Coopération avec les organisations internationales

11. La KFOR continue à apporter quotidiennement une assistance humanitaire dans l'ensemble du territoire du Kosovo, notamment en ce qui concerne le transport de combustibles et de bois de feu, en particulier dans les zones difficiles d'accès et dans les zones habitées par les minorités. Les militaires de la KFOR continuent aussi à faciliter la distribution des denrées alimentaires et à escorter les réfugiés et les personnes déplacées.

12. Le 14 décembre 1999, la police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) comptait 1 900 personnes. La responsabilité de la sécurité publique a été transférée de la KFOR à la police de la MINUK à Pristina, Prizren, Mitrovica et Uroševac, mais les militaires de la KFOR continuent à participer à des patrouilles communes. La KFOR apporte également un soutien constant à l'École de police du Kosovo, dont les premiers diplômés ont été déployés dans l'ensemble du Kosovo pour une formation pratique, en cours d'emploi, dans les rangs de la police de la MINUK.

13. Le contrôle et la surveillance des frontières demeurent pour la KFOR une priorité, et ses militaires assurent, 24 heures sur 24, une surveillance des points où la frontière est ouverte avec l'Albanie et avec l'ex-République yougoslave de Macédoine^a. La KFOR assure également la sécurité du transport jusqu'à Pristina des recettes douanières collectées aux frontières. Durant la période considérée, les militaires de la KFOR ont, à plusieurs reprises, empêché des franchissements illégaux de la frontière entre l'Albanie et le Kosovo.

14. La KFOR continue à apporter son aide à la MINUK à tous les échelons de l'administration civile. Le 15 décembre, une "structure administrative intérimaire commune Kosovo-MINUK" a été créée pour assurer la participation de toutes les parties de la province à l'administration du Kosovo. À ce jour, cependant, aucun représentant des minorités n'a participé à cette entreprise. Au cours de la période considérée, les militaires de la KFOR ont escorté des responsables de la MINUK qui se rendaient dans diverses localités proposées pour l'ouverture de bureaux de l'état civil dans l'ensemble de la province. Ces bureaux seront utilisés par la MINUK pour délivrer à tous les citoyens des documents d'identité.

15. La KFOR se charge actuellement du fonctionnement et de l'entretien du réseau ferré dans la province, bien que les préparatifs de la création d'une administration ferroviaire civile se poursuivent. Au cours de la période considérée, l'aéroport de Pristina est resté fermé au trafic commercial.

^a La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous le nom qui figure dans la constitution de celle-ci.

Retour des réfugiés et des personnes déplacées

16. En décembre, le retour de plus de 6 300 personnes réfugiées, surtout dans des pays extérieurs à la région des Balkans, a été organisé.

Perspectives

17. On ne relève aucune modification importante de la situation au regard de la sécurité au Kosovo depuis le dernier rapport. La violence d'inspiration ethnique demeure une des causes principales de préoccupation, la tension persistant notamment à Mitrovica, Gnjilane et Orahovac. La KFOR continuera à travailler en étroite coopération avec la MINUK pour résoudre ces questions afin d'affermir et de préserver la paix et la stabilité dans la province.
